

PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Provence-Alpes-Côte d'Azur dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



CONTACTS



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Provence-Alpes-Côte d'Azur
Palais de la Bourse
CS 21856
13221 Marseille Cedex 01
04 91 39 56 70
paca@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur [f](#) [t](#) [i](#) [n](#) [y](#) [o](#) [i](#)



COMMUNE DE TALLARD

1 place Charles de Gaulle
05130 Tallard
04 92 54 10 14
chateau@ville-tallard.fr

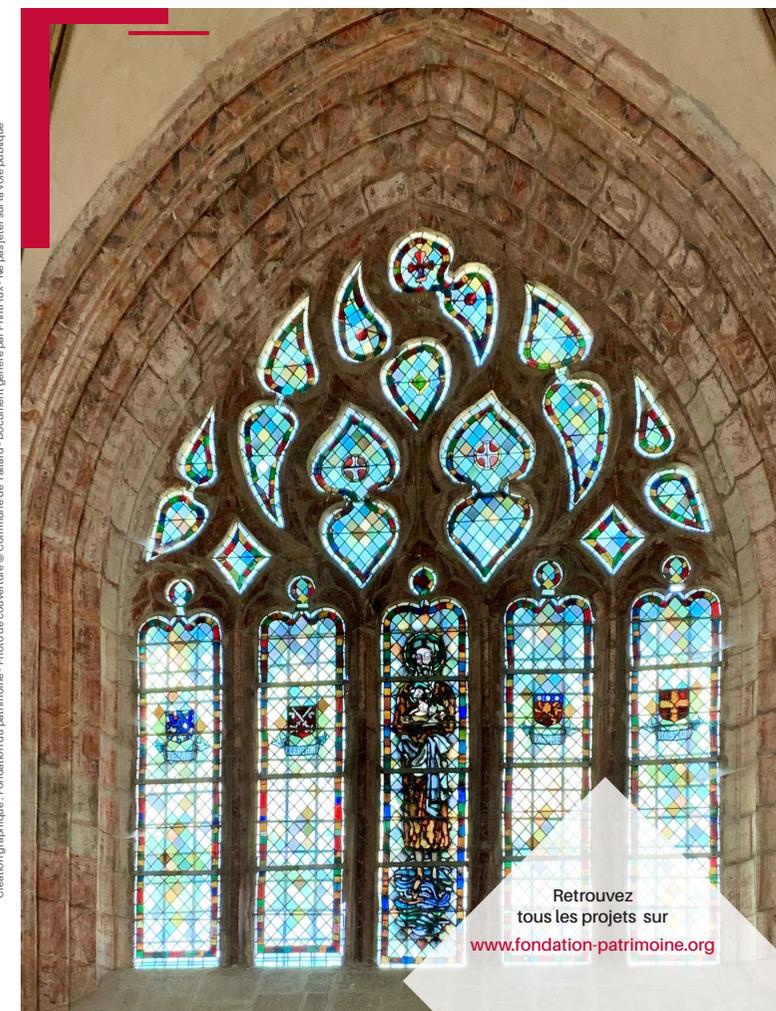


► *Je donne !*

POUR LA RESTAURATION DES

vitraux de la chapelle Saint-Jean-Baptiste

Château de Tallard (05)



Création graphique: Fondation du patrimoine - Photo de couverture: Commune de Tallard - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

LE PROJET

Description

UN PEU D'HISTOIRE...

Monument historique majeur des Hautes-Alpes, le château de Tallard déploie sa majestueuse silhouette sur la colline Saint-Abdon, dominant la ville et la Durance.

Depuis 1215, date de sa première édification, plusieurs remaniements ont métamorphosé le castelet fortifié du Moyen-Âge en grande demeure Renaissance d'apparat du XVI^e siècle. En 1692, le château est incendié par les troupes du duc de Savoie, puis connaît une période d'abandon jusqu'en 1957, date de son rachat par la commune de Tallard.

S'ouvre alors, sous l'impulsion de la Société d'Études des Hautes-Alpes et la conduite d'un comité de sauvegarde du château, une ère nouvelle de réfection et d'animation.

A partir des années 2000, la commune prend la relève, organisant visites guidées, fêtes médiévales, concerts, pièces de théâtre, expositions, spectacles son et lumière... En vue d'offrir au site de nouvelles perspectives, elle mène en parallèle, en 2017, un grand chantier de restauration.

ETAT ACTUEL

Au sein du château, la chapelle Saint-Jean-Baptiste n'est pas directement concernée par ces importants travaux. Toutefois, exposés aux trépidations du chantier, ses vitraux qui n'ont plus fait l'objet de réparations depuis les années 1960 se dégradent et leur urgente restauration s'impose.

LE PROJET DE RESTAURATION

Il comprend les opérations suivantes :

- dessertissage complet des panneaux,
- nettoyage individuel des verres,
- réparation des pièces brisées ou fissurées,
- remise en plomb des pièces,
- remplacement des nouveaux panneaux et consolidation,

Pour mener à bien ces travaux de sauvegarde, la commune de Tallard fait appel à votre générosité.

Montant des travaux	32 645 €
Objectif de collecte	10 500 €
Début des travaux	2020

BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration des vitraux de la chapelle Saint-Jean-Baptiste

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/64842
ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
vitraux de la chapelle Saint-Jean-Baptiste

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Exemples de dons	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu <small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)</small>	17 €	68 €	170 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière <small>Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)</small>	12,5 €	50 €	125 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés <small>Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT</small>	20 €	80 €	200 €

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre



Crédit photos © Commune de Tallard / Bernard Sartin